



Dépassement avec ligne continue.

Par **Karine170564**, le 11/11/2014 à 18:37

Bonsoir,

Ma meilleure amie et moi nous suivions en voiture de Lèches vers Clayes Souilly(77). Celle-ci a doublé dans la cote en montant et je l'ai suivi. Or nous venions de doubler une voiture de la gendarmerie. Ils nous ont arrêté 1km plus loin en nous disant que nous avions dépasser sur une ligne continue, avec manque visibilité. Nous n'avons rien dit et attendu que ceux-ci nous dise ce qu'il en était. Ils nous ont dit 3 point et 90 € d'amendes. et puis c'est tout ils ont pris nos n) de plaques , et de permis et nous ont dit de repartir. ce que nous avons fait. Or je n'ai aucune trace de cette verbalisation, ils ne nous ont rien donné ni fait signer !! Est-ce normal ? De plus ma meilleure amie en rentrant chez elle est repassé par ce chemin et il s'avère qu'à l'endroit ou nous avons dépassé il n'y a pas de ligne continue . Que devons nous faire svp. Prendre une photo, faire une main courante ?

Merci, je suis inquiète car je ne sais même pas ce qu'ils ont notifié sur leur PV.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le 12/11/2014 à 07:59

Bonjour,

Les carnets à souche ayant disparu, les FDO notent, soit sur leur boîtier électronique soit sur un carnet ou sur une feuille, les éléments nécessaires pour établir le PV électronique. Ensuite, ils se connectent à l'ordinateur central et le CACIR de Rennes adresse les avis de

contravention. Ce n'est qu'à la réception de ces avis, et en fonction des articles du CDR que nous pourrons vous orienter.

Par **Karine170564**, le **12/11/2014** à **10:43**

je vous remercie de votre réponse. J'attends donc le PV et reviens vers vous
Cordialement